

**GUICHET
DE L'HABITAT**



VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL



ACCUEILLIR, INFORMER,
CONSEILLER, ORIENTER,
ACCOMPAGNER

03 44 26 99 50 - logement@thelloise.fr

VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

La Communauté de communes Thelloise accompagne les locataires du parc social, ainsi que les demandeurs de logement.

Le Guichet de l'Habitat, un outil **gratuit** pour répondre à toutes vos interrogations :

- ENREGISTREMENT DES DEMANDES DE LOGEMENT SOCIAL
- MISE À JOUR ET RENOUVELLEMENT
- LIEN AVEC LES MAIRIES

À SAVOIR : la Communauté de communes Thelloise ne formule pas de proposition de logement, elle accompagne simplement les demandeurs dans leurs démarches.

Chiffres clés :

24 de nos 41 communes possèdent un parc locatif social

10 bailleurs sociaux

231 attributions en 2023

1 600 demandes en cours

13,6 mois d'attente en moyenne

Guichet de
l'Habitat

03 44 26 99 50
logement@thelloise.fr

Comment accéder à un logement social :



• Je dépose directement ma demande de manière dématérialisée :

www.demande-logement-social.gouv.fr

ou

• Je récupère le formulaire Cerfa sur internet ou auprès d'une commune.

Je le complète, puis le dépose avec les justificatifs demandés auprès d'un guichet enregistreur (bailleur social ou Communauté de communes Thelloise).

1

• Je reçois mon attestation d'enregistrement sur laquelle est indiquée mon numéro unique. Celle-ci est valable un an, sur l'ensemble du département de l'Oise.

• Le renouvellement de ma demande est à effectuer chaque année, à la date anniversaire.

• Ma demande sera radiée si je ne fais pas le renouvellement à l'échéance, ou dès lors que je signe un bail dans le parc locatif social.

2

• Si je travaille au sein d'une entreprise du secteur privé non agricole d'au moins 10 salariés, je peux aussi faire ma demande sur la plateforme AL'in (Action Logement - www.al-in.fr), en créant un compte en ligne pour accéder aux offres de logement, avec mon numéro unique.

• Si ma situation me permet d'être reconnu prioritaire, un travailleur social peut demander ma labellisation au titre du PDAHLPD, ou m'aider pour instruire un recours DALO.

3

• J'ai une proposition de logement écrite.

• Je prends contact avec le gardien afin de fixer un rendez-vous pour visiter le logement si cela est possible.

• Je donne ma réponse écrite au bailleur et complète mon dossier si besoin.

• Si je refuse, j'explique les raisons de ma décision.

• Si je suis d'accord, le bailleur étudie ma candidature, comme celles des deux autres candidats positionnés sur le même logement. Les dossiers passent en commission d'attribution afin de statuer.

4

• Si j'ai une réponse positive à la suite de la commission d'attribution, j'attends une date pour signer le bail.

Le jour du rendez-vous, je dois me présenter avec une attestation d'assurance habitation et verser le dépôt de garantie.

• En cas de besoin, une demande d'aide auprès du Fonds de Solidarité Logement peut-être instruite par un travailleur social (si je remplis les conditions).

• Si j'ai une réponse négative, je dois attendre une nouvelle proposition de logement.

5

Pour faciliter l'étude de mon dossier :

Mes justificatifs d'identité doivent être en cours de validité,

mes ressources annuelles à jour et mes ressources mensuelles actualisées (3 derniers mois).

GUICHET DE L'HABITAT

sur RDV uniquement :

03 44 26 99 50

logement@thelloise.fr

7 avenue de l'Europe - 60530 Neuilly-en-Thelle

AUTRES GUICHETS ENREGISTREURS

Commune de Chambly

Maison de la Solidarité

187, place de l'Église

01 39 37 44 00

Commune de Villers-sous-Saint-Leu

28, rue de l'Église

03 44 56 31 25

INFO LOGEMENT DE L'ADIL

sur RDV uniquement :

Le mardi matin, 1 semaine sur 2

Maison de la Solidarité

187, place de l'Église - 60230 Chambly

www.adil60.org

contact@adil60.fr

03.44.48.61.30

RDV en ligne : adil60.rdv.date

